



1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG

Tél : +33 (0)3 88 15 45 50
Fax : +33 (0)3 88 37 00 39
www.forvismazars.com/fr

AFGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

AFGES

Association

1 place de l'Université – 67000 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédérative Générale des Étudiants de Strasbourg – AFGES, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *Changement de méthode comptable* » du paragraphe « *Règles et méthodes comptables* » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

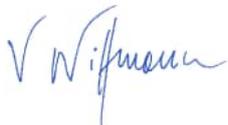
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Forvis Mazars

Strasbourg, le 25 septembre 2024



Valentin WITTMANN

Bilan Actif

	Du 01/04/2023 au 31/03/2024		Au 31/03/2023	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 632	1 623	9	553
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	214 935	183 784	31 151	43 290
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	12 798		12 798	19 256
Autres immobilisations financières				
	TOTAL I	229 365	185 407	43 958
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	6 584	396	6 188	4 032
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 221		2 221	5 214
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	162 646		162 646	136 152
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	254 942		254 942	306 297
Charges constatées d'avance	4 894		4 894	12 065
	TOTAL III	431 287	396	430 891
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	660 652	185 803	474 849	526 859

Bilan Passif

	31/03/2024	31/03/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	333 565	330 447
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	11 388	3 119
Situation nette	344 953	333 565
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	30 545	41 256
Provisions règlementées		
	TOTAL I	375 498
	II	
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	38 787	82 576
	TOTAL III	38 787
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 270	13 243
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	8 254	11 062
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40	158
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	45 000	45 000
	TOTAL V	60 564
Ecarts de conversion passif		
	VI	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	474 849	526 859

Compte de résultat

	31/03/2024	31/03/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 090	3 470
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	10 615	6 611
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	16 950	13 334
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	261 279	191 497
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	5 750	1 135
Mécénats	450	
Legs, donations et assurances-vie	6 424	8 103
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 719	7 434
Utilisations des fonds dédiés	49 486	44 261
Autres produits	92	25
	TOTAL I	275 869
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	58 484	23 130
Variation de stocks	-2 156	-818
Autres achats et charges externes	170 050	134 658
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 081	1 555
Salaires et traitements	78 451	60 809
Charges sociales	28 769	19 426
Dotations aux amortissements et dépréciations	13 151	13 489
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	5 697	31 051
Autres charges	42	162
	TOTAL II	283 461
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-7 592
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-7 592

Compte de résultat (suite)

	31/03/2024	31/03/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	10 711	10 711
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	10 711	10 711
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	609	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	609	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	10 102	10 711
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	366 566	286 580
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	355 178	283 461
EXCEDENT OU DEFICIT	11 388	3 119
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	63 041	66 181
Prestations en nature	48 606	27 967
Bénévolat	106 198	115 648
TOTAL	217 845	209 795
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	63 041	66 181
Mise à disposition gratuite de biens	9 796	8 338
Prestations en nature	38 810	19 629
Personnel bénévole	106 198	115 648
TOTAL	217 845	209 795

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 474 849 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 11 388 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Description de l'objet social de l'entité, ainsi que de la nature et du périmètre de ses activités et des moyens mis en œuvre

L'AFGES est la fédération des étudiant.e.s d'Alsace. Fondée en 1923. Elle a pour missions principales :

- la représentation et la défense des intérêts des étudiant.e.s alsacien.ne.s,
- la proposition d'orientations quant aux politiques locales en matière d'éducation et de jeunesse,
- le soutien à l'orientation professionnelle des étudiant.e.s et futur.e.s étudiant.e.s,
- l'organisation de toutes activités utiles à la formation des étudiant.e.s en dehors des travaux purement universitaires,
- la gestion de services et d'œuvres pour et au nom des étudiant.e.s,
- la promotion d'actions et animations culturelles pour les étudiant.e.s,
- la gestion de trois épicerie sociales et solidaires "AGORAé", dont une mobile, à destination des étudiant.e.s les plus précaires.

Description des moyens mis en oeuvre

Pour mener à bien ses missions, l'AFGES mobilise des moyens humains, financiers et matériels.

En termes de moyens humains, l'AFGES compte 80 administrateurs issus des 32 associations membres, qui administrent l'AFGES lors des Conseils d'Administration et Assemblées Générales.

Les bénévoles, les volontaires en service civique et les deux salariés permettent le fonctionnement et la réalisation des projets au quotidien.

Pour le financement et la réalisation de ses missions, l'AFGES bénéficie du soutien financier de nombreux partenaires (collectivités publiques, mécènes, donateurs privés ou entreprises) qui soutiennent ses projets à travers des dons et subventions, ainsi que des mises à disposition de personnel, de biens et de prestations.

Des moyens matériels permettent également le fonctionnement de la structure : trois véhicules, des locaux au sein du bâtiment La Gallia, une épicerie solidaire au rez-de-chaussée de la Faculté de Droit, du matériel informatique et du mobilier.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 474 849 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 11 388 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2023, la liste candidate au bureau de l'AFGES n'a pas été élue par les membres de l'assemblée générale. Au vu des dispositions statutaires ne couvrant pas ce cas de figure, un bureau intérimaire a été assuré par les membres du Comité de Veille de l'AFGES afin d'organiser une nouvelle Assemblée Générale et procéder à l'élection d'un bureau.

Ainsi, le 22 juillet 2023, après un mois de battement, un nouveau bureau a pris ses fonctions suite à leur élection par l'Assemblée générale convoquée à cet effet.

Eva Schmitt, Chargée de Mission AGORAé ayant rejoint l'équipe salariée de l'AFGES le 18 juillet 2022, a présenté sa démission le 15 septembre 2023. Au vu des besoins structurels des AGORAé, il a été décidé de procéder à un nouveau recrutement dans les plus bref délais. Ainsi, le 11 octobre 2023, Thomas Schubnel a été embauché en tant que Chargé de Mission AGORAé / AGORA'Truck.

Le 17 novembre 2023, Marie George, Directrice de l'AFGES, et employée depuis plus de 7 ans à l'AFGES, a présenté sa démission. Le poste qu'elle occupait alors a été repensé afin de correspondre aux besoins actuels de l'AFGES. Ainsi, un poste de Directeur a été ouvert, et Bastien Barberio a rejoint l'équipe salariée de l'AFGES à ce poste le 8 janvier 2024.

Le Dispositif de Logement Provisoire (DLP) mis en place par l'AFGES depuis 6 années, continue d'attirer chaque année plus d'étudiants. Le manque de logements étudiants à Strasbourg est un problème persistant et qui malheureusement n'est pas en voie de se résoudre. Ainsi, afin de pouvoir développer et mieux structurer son DLP, l'AFGES a embauchée Salimata Diallo du 16 août 2023 au 31 octobre 2023, au poste de Chargée de Mission Dispositif de Logement Provisoire, afin de venir en soutien aux équipes bénévoles mobilisées sur le projet.

Changement de méthode comptable

Il est présenté pour la première année un Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR), conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021.

Ce tableau synthétique figure en dernière page de cette annexe.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Installations générales : 7 à 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans,
- Mobilier : 2 à 5 ans.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dotation pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Provision pour risques et charges

L'analyse des risques menée par le management a conduit à ne comptabiliser aucune provision pour risques et charges.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés relatifs aux ressources liées à la générosité du public s'élèvent à 30 000 euros au 31/03/2024 et sont relatifs à un mécénat de janvier 2021.

Les fonds dédiés relatifs aux subventions s'élèvent à 8 787 euros et correspondent à des subventions perçues sur les deux derniers exercices.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été valorisées et comptabilisées dès lors que l'AFGES était en mesure de recenser et valoriser ces dernières. Celles-ci correspondent aux prestations en nature, et notamment les prestations réglées par la Fondation de l'Université, à la mise à disposition de volontaires en services civiques par la FAGE et à la mise à disposition d'un travailleur social par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Elles correspondent également aux heures effectuées par les bénévoles, aux secours en nature et à la mise à disposition gratuite de biens. Un véhicule utilitaire a été mis à la disposition de l'AFGES par la FAGE pour une durée illimitée. Cette mise à disposition a été valorisée à hauteur des amortissements du bien sur l'exercice.

Pour mieux se concentrer sur ses missions et l'accompagnement des étudiant.e.s au quotidien, l'AFGES a choisi de faire confiance à la Fondation de l'Université de Strasbourg pour la gestion des dons et le financement d'une partie de ses projets. Ainsi, les particuliers et les entreprises qui souhaitent soutenir l'AFGES peuvent faire un don auprès de la Fondation et flécher ce don vers les projets de l'AFGES. Grâce à ces dons, l'AFGES peut financer ses projets d'investissement, ses projets de solidarité et le financement des événements organisés à destination des étudiants.

Du matériel et du mobilier ont été acquis par la Fondation de l'Université de Strasbourg dans le cadre de ce partenariat et est mis gratuitement à disposition de l'AFGES pour une durée illimitée. Cette mise à disposition a été valorisée à hauteur de l'amortissement des biens sur l'exercice. Des prestations ont également été réglées directement par la Fondation de l'Université.

Au 31/03/2024, les dons fléchés faits à la Fondation de l'Université pour l'AFGES, et non encore utilisés par les projets de l'AFGES, s'élèvent à 71 698 Euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 632			
TOTAL	1 632			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers	11 911			
Matériel :				
- De transport	53 555			
- De bureau et informatique, mobilier	149 001		468	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	214 467		468	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	19 256			
TOTAL	19 256			
TOTAL GENERAL	235 355		468	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 632	
TOTAL			1 632	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agenct. et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agenct. et aménagt. divers			11 911	
Matériel :				
- De transport			53 555	
- De bureau et informatique, mobilier			149 469	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			214 935	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		6 458	12 798	
TOTAL		6 458	12 798	
TOTAL GENERAL		6 458	229 365	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 079	544		1 623
TOTAL	1 079	544		1 623
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 139	1 234		6 373
Matériel de transport	18 744	10 711		29 455
Matériel de bureau et informatique, mobilier	147 293	663		147 956
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	171 177	12 608		183 784
TOTAL GENERAL	172 256	13 152		185 407

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions :							
- Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							

DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE
--------------------------------	-------------------------------	----------------------------------

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	12 798	2 290	10 508
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	2 221	2 221	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	394	394	
Impôts sur les bénéficiaires			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	160 655	160 655	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	1 598	1 598	
Charges constatées d'avance	4 894	4 894	
	TOTAL	172 051	10 508

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 270	7 270		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 281	1 281		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	6 973	6 973		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	40	40		
Produits constatés d'avance	45 000	45 000		
	TOTAL	60 564	60 564	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	330 447		3 119		333 565
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	3 119	3 119	11 388		11 388
Situation nette	333 565	3 119	14 507		344 953
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	41 256			10 711	30 545
Provisions règlementées					
TOTAL	374 821	3 119	14 507	10 711	375 498

Commentaire

Variation des fonds dédiés - Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions Agora Truck	20 471		20 471				
Subventions événements	32 105	5 697	29 015			8 787	
TOTAL	52 576	5 697	49 486			8 787	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variation des fonds reportés - Legs et donations

Legs ou donations	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Mécénat Agora Truck	30 000			30 000
	TOTAL	30 000		30 000

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatic Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges					
- litiges					
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours		396			396
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
Total III					
		396			396
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
		396			396
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					

Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge	
	31/03/2024	31/03/2023
	Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
Denrées alimentaires en provenance de la Banque Alimentaire	61 345	64 744
Denrées alimentaires en provenance du Fournil de la Victoire	1 696	1 437
TOTAL	63 041	66 181
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
Matériel et mobilier mis à disposition par la Fondation de l'Université	6 256	4 798
Mise à disposition d'un véhicule utilitaire par la FAGE	3 540	3 540
TOTAL	9 796	8 338
862 - Prestation		
Prestations réglées par la Fondation de l'Université	25 861	6 888
Mise à disposition de volontaires en service civique par la FAGE	8 752	9 402
Mise à disposition d'un travailleur social par la Collectivité Européenne d'Alsace	4 198	3 339
TOTAL	38 811	19 629
864 - Personnel bénévole		
Heures des bénévoles	106 198	115 648
TOTAL	106 198	115 648
TOTAL GENERAL	217 846	209 796

	Répartition par nature de ressources	
	31/03/2024	31/03/2023
	Crédit	Crédit
870 - Dons en nature		
Denrées alimentaires en provenance de la Banque Alimentaire	61 345	64 744
Denrées alimentaires en provenance du Fournil de la Victoire	1 696	1 437
TOTAL	63 041	66 181
871 - Prestation en nature		
Mise à disposition de volontaires en service civique par la FAGE	8 752	9 402
Prestations réglées par la Fondation de l'Université	25 861	6 888
Matériel et mobilier mis à disposition par la Fondation de l'Université	6 256	4 798
Mise à disposition d'un véhicule utilitaire par la FAGE	3 540	3 540
Mise à disposition d'un travailleur social par la Collectivité Européenne d'Alsace	4 198	3 339
TOTAL	48 607	27 967
875 - Bénévolat		
Heures des bénévoles	106 198	115 648
TOTAL	106 198	115 648
TOTAL GENERAL	217 846	209 796

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 261	6 448
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 593	6 534
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	8 854	12 982

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	394	
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	394	

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/03/2024	31/03/2023
Produits :	- D'exploitation	45 000	45 000
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		45 000	45 000

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/03/2024	31/03/2023
Charges :	- D'exploitation	4 894	12 065
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		4 894	12 065

Commentaire

Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Luxembourg	30
TOTAL	30

Commentaires : la version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité AFGES, LES ETUDIANT-E-S D'ALSACE établi en application de l'article 434-3 du règlement ANC n° 2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 1 place de l'Université 67000 STRASBOURG sur demande préalable.